



## Demande de renseignements sur une 754 sd

Par **philou42**, le **09/08/2012** à **15:34**

Bonjour,  
j'aurai une petite question, j'ai reçu une demande 754 SD de La BCR stipulé demande renseignements non contraignante  
je suis en micro entreprise et il me demande des copies de 3 trimestres sur 3 exercices différents je suis un peu inquiet j'aimerais avoir votre avis peut.

Pourquoi cette lettre et cette demande ?

Par **Michel**, le **09/08/2012** à **19:33**

Bonjour,

C'est simplement un contrôle sur pièces, mieux vaut donc leur renvoyer tous les documents demandés.

Par **philou42**, le **13/08/2012** à **11:01**

par contre si il y a une minoration entre le chiffre déclaré et les recettes je risque le redressement et les conséquences que cela peut avoir ?

Par **trichat**, le **13/08/2012** à **12:03**

La demande d'informations des services fiscaux a essentiellement pour but un contrôle de cohérence de vos déclarations antérieures.

Ce contrôle de cohérence a sans doute fait apparaître des anomalies.

En principe, vous disposez d'un délai de réponse de 30 jours. Mais vous n'êtes pas tenu de répondre.

Toutefois, l'absence de réponse peut conduire les services fiscaux à engager une procédure de contrôle fiscal.

Il vaut donc mieux répondre : s'il y a des écarts entre vos déclarations antérieures et les informations fournies, les services fiscaux pourront procéder aux redressements qui lui paraîtront justifiés. Vous disposerez alors d'un nouveau délai pour contester et expliquer les écarts générateurs de redressements, si vous avez de réels arguments à faire valoir.

Cordialement.

Par **daniel75015**, le **12/11/2014** à **14:38**

j'ai reçu une demande 754-sd le 28/01/2014 et j'ai répondu le 01/03/2014 , avec la formule clos en 60 jours sans réponse de notre part ,ensuite une demande complémentaire reçue le 17/03/2014 et répondu dans le mois suivant ,avec la formule suivante sur la lettre des impôts cette demande complémentaire interrompt le délai de nos services , de 60 jours, consécutif à notre première demande en date du 28/01/2014 et depuis le 11/11/2014 aucun courrier des impôts , peut on conclure que le dossier est clos?